

## LES CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor)** propose:

Qu'une somme n'excédant pas \$10,502,377,163.36 comprenant ce qui suit:

1) trois douzièmes (\$7,285,634,730.00) du total des montants des postes énoncés au Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986, déposé sur le Bureau le mardi 26 février 1985, sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants des postes 20 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes 40 et 45 des Travaux publics, du poste 25 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, \$55,440,000.00;

3) neuf douzièmes du montant total du poste 5 du Solliciteur général et du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, \$377,933,250.00;

4) huit douzièmes du montant total du poste 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien (Annexe C) dudit budget, \$10,906,666.67;

5) sept douzièmes du montant total du poste 15 de l'Emploi et de l'Immigration (Annexe D) dudit budget, \$387,307,083.33;

6) six douzièmes du montant total des postes 35, L45 et L50 des Transports (Annexe E) dudit budget, \$14,590,000.00;

7) cinq douzièmes du montant total des postes 5 et 50 des Communications, du poste 15 de la Consommation et des Corporations, du poste 15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 55 de la Santé nationale et du Bien-être social et du poste 15 des Affaires des anciens combattants (Annexe F) dudit budget, \$518,772,500.01; et

8) quatre douzièmes du montant total du poste 35 des Communications, du poste 10 de la Consommation et des Corporations, des postes 1, 5, 10 et 25 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes 1 et 45 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 45 des Affaires extérieures, du poste 25 des Finances, des postes 30, 35 et 40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 10 de la Santé nationale et du Bien-être social, des postes 10 et 50 des Travaux publics, des postes 25 et 45 du Secrétariat d'État, du poste 15 des Approvisionnements et Services, des postes 55 et 85 des Transports et des postes 20, 25 et 30 des Affaires des anciens combattants (Annexe G) dudit budget, \$1,851,792,933.35;

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1986.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

**M. de Cotret** propose: Que le projet de loi C-35, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 1<sup>re</sup> fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. de Cotret** propose alors: Que le projet de loi C-35, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1986, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

## Les subsides

**Le vice-président:** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 4 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** L'annexe A est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'annexe B est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'annexe C est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'annexe D est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'annexe E est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'annexe F est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'annexe G est-elle adoptée?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

**Le vice-président:** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

**Le vice-président:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

**Le vice-président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** Avec dissidence.